

Intervention de Martine TURGIS, Administratrice de France Nature Environnement Seine-et-Marne et représentant FNE Seine-et-Marne en tant que Titulaire à la Commission de Suivi de Site de VEOLIA/GENERIS sur le territoire de la commune de Vaux-le-Pénil

Mon intervention fait suite aux évènements qui ont été signalés maintes fois semble-t'il mais plus spécifiquement dernièrement à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne le 3 juin 2021 et à la Direction de la DRIEAT le 10 juin 2021 par :

Mme Mireille Lopez, administratrice de FNE S&M, Présidente de l'association ADENCA (Claye-Souilly) et membre de la CSS de Claye-Souilly, d'une part, et d'autre part, par Le Collectif 3R d'Ivry-sur-Seine.

Il s'agit de dépôt de mâchefers d'incinérateur dans les décharges, de leur traitement et de leur utilisation après traitement.

Ces présentes interventions font suite au reportage « la face cachée du recyclage » diffusé sur France 5 le 25 avril 2021.

Un échantillon des mâchefers en provenance de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine a montré, après analyse en laboratoire, une concentration de dioxine qui dépassent de 5 fois le seuil réglementaire (seuil fixé par arrêté du 18 novembre 2011 à 10ng (OMS, 2005)/kg de matière sèche).

Ces mâchefers mis sur une plateforme de maturation sont, entre autres, utilisés en remblai dans les chantiers routiers. Ainsi, les ruissellements d'eau polluée se retrouvent directement dans le sous-sol, traversent les calcaires de Brie, puis atteignent la nappe de Champigny puisque l'on sait que les marnes vertes qui se trouvent entre ces deux couches, ont une épaisseur qui n'est pas linéaire.

L'ISDN de Fouju n'est pas épargnée.

Je vous remercie de bien vouloir nous faire le point sur la situation des mâchefers qui sortent de l'incinérateur de Vaux-le-Pénil, leurs teneurs en polluant dont les dioxines, leurs destinations pour maturation et leurs utilisations finales.

Martine Turgis
le 23 juin 2021